

219C1629
FR0010241638-FS0820

17 septembre 2019

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

MERCIALYS

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 17 septembre 2019, Crédit Agricole Corporate and Investment Bank¹ (12 place des Etats-Unis, 92127 Montrouge cedex) a déclaré avoir franchi en baisse, le 11 septembre 2019, les seuils de 10% du capital et des droits de vote de la société MERCIALYS et détenir 9 156 378 actions MERCIALYS² représentant autant de droits de vote, soit 9,95% du capital et des droits de vote de cette société³.

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions MERCIALYS sur le marché.

¹ Contrôlée par Crédit Agricole S.A.

² Dont 2 179 009 actions MERCIALYS prêtées à un tiers et qui sont assimilées en vertu des dispositions de l'article L. 233-9 I, 6° du code de commerce.

³ Sur la base d'un capital composé de 92 049 169 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.